

**RAPPORT  
N° 2012/O2/144**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2012

REUNION DES 27 ET 28 SEPTEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**AIDE AUX FOIRES RURALES ET ARTISANALES  
- 2<sup>EME</sup> RAPPORT 2012 -**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES  
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**  
République Française

**RAPPORT DU PRESIDENT  
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**OBJET : Individualisation des crédits « développement territorial » - Aide aux foires rurales et artisanales - 2012 :**

Dans le cadre du 2ème rapport 2012, vous sont présentés pour individualisation :

- 1) Associu di a Fiera di a Bocca di u Pratu - A Fiera di a Bocca di u Pratu
- 2) Sydicat d'Initiative de Filitosa - Fiera di u Turismu Campagnolu Filitosa
- 3) Association A Leva - Fête du bois et de la forêt
- 4) Foyer Rural de Bocognano - Fiera di a Castagna 2012
- 5) Foyer Rural de Péri - Festa di u Ficu
- 6) Cumitatu di Fiera di Rennu - Foire de Saint Roch 2012
- 7) Association Festivita Grandsud - Fiera di Portivechju 2012

**1) Associu di a Fiera di a Bocca di u Pratu - A Fiera di a Bocca di u Pratu**

Association	Manifestation	Date opération	Prévisionnel 2012	Subvention sollicitée	Coût opération 2011	Subvention 2011
Associu di a Fiera di a Bocca di u Pratu»	A Fiera di a Bocca di u Pratu	28 au 29 juillet 2012	43 900 €	10 000 €	32 574	/

**L'associu di a Fiera di a Bocca di u Pratu** a pour objectif de centraliser en même lieu des éleveurs qui présentent les standards de races corses, ainsi que des artisans. En 2012, cette association compte 20 bénévoles et 50 adhérents.

**A Fiera di a Bocca di u Pratu**, qui a aussi pour but de présenter la filière bois, s'est déroulée les 28 et 29 juillet 2012, avec 40 exposants et 6 stands. A ce titre, **l'association A Fiera di a bocca di u Pratu sollicite une subvention de 10 000 euros.**

**Le plan de financement pour l'édition 2012** présenté par le demandeur est le suivant :

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
<i>Charges directes affectées à l'action</i>		<i>subventions</i>	
Achats	29 300	<b>CTC</b>	<b>10 000</b>
Services extérieurs	11 600	CG 2B	5 600
Bénévolat	3 000	<b>Autres produits</b>	25 300

		Bénévolat	3 000
<b>Total charges</b>	<b>43 900</b>	<b>Total produits</b>	<b>43 900</b>

**Part de financement public : 35,5 %**

**Le compte-rendu financier de l'action 2011:**

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT (€)</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT (€)</b>
<b><i>Charges directes affectées à l'action</i></b>		<b><i>Subventions</i></b>	
Achats divers	26 027	CTC	0
Divers	3 770	CG2B	3 000
Communication	717	<b><i>Autres produits</i></b>	
Assurances	552	Vente produits divers	27 197
Location	500	Autre	3009
Autres charges	1008		
<b>Total charges</b>	<b>32 574</b>	<b>Total produits</b>	<b>33 206</b>

**Excédent de 632 €**

Il est à noter une augmentation significative du budget prévisionnel 2012 par rapport au compte rendu financier de la manifestation 2011. On constate également dans le compte rendu financier de l'édition 2011, un léger excédent malgré la non participation de la Collectivité Territoriale de Corse en 2011.

**Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention de 6 000 euros (13,6 %) pour la réalisation de la Fiera di a Bocca di u Pratu.**

## **2) Syndicat d'Initiative de Filitosa - Fiera di u Turismu Campagnolu Filitosa**

<b>Association</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Date opération</b>	<b>Prévisionnel 2012</b>	<b>Subvention sollicitée</b>	<b>Coût opération 2011</b>	<b>Subvention 2011</b>
Syndicat d'Initiative de Filitosa	Fiera di u Turismu Campagnolu Filitosa	3 au 5 août 2012	66 110 €	6 000 €	50 165 €	4 000 €

**Le Syndicat d'Initiative de Filitosa** a pour objet de favoriser l'agrotourisme dans la micro-région du Taravo Valinco. En 2012, cette association compte 28 bénévoles et 65 adhérents et 1 salarié.

A Fiera di u Turismu Campagnolu s'est déroulée du 3 au 5 août 2012, avec 80 exposants. A ce titre, **le Syndicat d'Initiative de Filitosa sollicite une subvention de 6 000 euros.**

Le plan de financement pour l'édition 2012 présenté par le demandeur est le suivant :

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>	9 065	<b>subventions</b>	
Achats	28 860	<b>CTC</b>	<b>6 000</b>
Locations mobilières et immobilières	2 150	CG 2A	4 000
Publicité /communication	6 500	ATC	8 250
Personnel	3 905	Chambre de Commerce	1 500
Assurances	800	<b>Autres produits</b>	46 360
Autres charges	14 830		
<b>Total charges</b>	<b>66 110</b>	<b>Total produits</b>	<b>66 110</b>

Part de financement public : 27,6 %

Le compte-rendu financier de l'action 2011:

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Subventions</b>	
Achats divers	27 226	CTC	4 000
Prestations de services	7 951	CG2A	4 000
Communication	3 510	ATC	13 250
Assurances	1 017	Chambre de Commerce	1 500
Location	1 250	<b>Autres produits</b>	
Autres charges	9 211	Vente produits divers	37 321
		recettes	6 415
<b>Total charges</b>	<b>50 165</b>	<b>Total produits</b>	<b>66 486</b>

**Excédent de 16 321 €**

Cette année la manifestation s'est déroulée sur trois jours au lieu de deux les années précédentes.

**Compte tenu de l'excédent significatif enregistré en 2011 (16 321 €), il vous est proposé de reconduire le même montant de subvention qu'en 2011, soit 4 000 euros (6 %) pour la réalisation de la Fiera di u Turismu Campagnolu 2012.**

### **3) Association A Leva - Fête du bois et de la forêt**

Association	Manifestation	Date opération	Prévisionnel 2012	Subvention sollicitée	Coût opération 2011	Subvention 2011
Association A Leva	Fête du bois et de la forêt	11 au 12 août 2012	14 075 €	5000 €	13 722	/

**L'association A Leva** organise la fête du bois et de la Forêt qui a pour objet la valorisation de la filière du bois et de la forêt en Corse. En 2012, cette association compte 15 bénévoles.

La Fête du bois et de la forêt, s'est déroulée du 11 au 12 août 2012, avec 50 exposants et 70 stands. A ce titre, l'association « A Leva » **sollicite une subvention de 5 000 euros.**

**Le plan de financement pour l'édition 2012 présenté par le demandeur est le suivant :**

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
<b><i>Charges directes affectées à l'action</i></b>	13 567	<b><i>subventions</i></b>	
Achats		<b>CTC</b>	<b>5 000</b>
Locations mobilières et immobilières		Communes forestières Haute-Corse	2 000
Publicité /communication		<b><i>Autres produits</i></b>	6 500
Personnel		<b>Cotisations/ dons</b>	575
<b>Total charges</b>	<b>13 567</b>	<b>Total produits</b>	<b>14 075</b>

**Le compte-rendu financier de l'action 2011:**

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
<b><i>Charges directes affectées à l'action</i></b>		<b><i>Subventions</i></b>	
Achats divers	973	<b>CTC</b>	/
Prestations de services	5 375	Communes forestières Haute-Corse et Corse-du-Sud	4 000
Communication	5 957	<b><i>Autres produits</i></b>	
Assurances	187	Prestations de services	6 800
Autres charges	1 230	Cotisations	75

		Autre	3 500
<b>Total charges</b>	<b>13 722</b>	<b>Total produits</b>	<b>14 375</b>

### Excédent de 653 €

Sans la subvention de la Collectivité Territoriale de Corse, le budget prévisionnel de la manifestation 2012 est identique au compte de résultat de l'action 2011.

**Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros (14 %) pour la réalisation de la Fête du bois et de la forêt.**

#### **4) Foyer Rural de Bocognano - Fiera di a Castagna 2012**

Association	Manifestation	Date opération	Prévisionnel 2012	Subvention sollicitée	Coût opération 2011	Subvention 2011
Foyer Rural de Bocognano	Fiera di a Castagna 2012	7 au 9 décembre 2012	152 220 €	30 000 €	127 814 €	12 000 €

**Le Foyer Rural de Bocognano** organise « A Fiera di a Castagna » qui a pour objet la promotion de la castanéiculture mais aussi de l'agriculture, l'artisanat et la culture insulaire. En 2012, cette association compte 60 bénévoles, 70 adhérents et 1 salarié.

A Fiera di a Castagna se déroulera du 7 au 9 décembre 2012, avec 131 exposants et 131 stands. A ce titre, le Foyer Rural de Bocognano sollicite une subvention de 30 000 euros. cette augmentation du montant de l'aide sollicitée s'explique par la tenue de la 30<sup>ème</sup> édition de la foire, et pour laquelle, le foyer rural de bocognano prévoit des dépenses plus importantes.

Cependant, au regard du règlement des aides voté par l'Assemblée de Corse en date du 5 juillet 2012 (voir annexe 1), l'aide est plafonnée à 15 000 euros.

**Le plan de financement pour l'édition 2012 présenté par le demandeur est le suivant :**

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>subventions</b>	
Achats	37 404	<b>CTC</b>	<b>30 000</b>
Locations mobilières et immobilières	49 626	ATC	22 000
Publicité /communication	18 661	Communauté de communes	3 000
Assurances	176	<b>Autres produits</b>	
Déplacements	13 584	Location stands	28 662
Dotation aux amortissements,	23 419	marchandises	29 432

provisions et engagements			
<b>Autres charges</b>	9 350	Autres	39 126
<b>Total charges</b>	<b>152 220</b>	<b>Total produits</b>	<b>152 220</b>

**Part de financement public : 36,1 %**

**Le compte-rendu financier de l'action 2011:**

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT (€)</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT (€)</b>
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Subventions</b>	
Achats divers	29 265	CTC	12 000
Locations mobilières et immobilières	43 967	Communauté de communes	1 715
Autres services extérieurs	30 513	<b>Autres produits</b>	
Assurances	173	Vente produits/ Prestations de services	103 719
Autres charges	447	Autre	22 347
Dotations aux amortissements	23 419		
<b>Total charges</b>	<b>127 814</b>	<b>Total produits</b>	<b>139 781</b>

**Excédent de 11 967 €**

Le compte-rendu financier de l'action 2011 fait état d'un important excédent (11 967 euros), auquel il convient d'ajouter la subvention de l'Agence du Tourisme de la Corse qui n'apparaît pas dans les comptes de l'exercice 2011 de l'association car attribuée en 2012 (21 000 €).

**Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention de 12 000 euros (7,8 %), soit le même montant qu'en 2011, pour la réalisation de « A Fiera di a Castagna 2012 ».**

#### **5) Foyer Rural de Péri - Festa di u Ficu**

<b>Association</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Date opération</b>	<b>Prévisionnel 2012</b>	<b>Subvention sollicitée</b>	<b>Coût opération 2011</b>	<b>Subvention 2011</b>
Foyer Rural de Péri	Festa di u Ficu	15 au 16 septembre 2012	35 350 €	5 000 €	31 508 €	/

**Le Foyer Rural de Péri « Ghjuventu Peraccia » organise « A Festa di u Ficu » qui a pour objectif de faire découvrir au plus grand nombre la figue corse et les produits**

de fabrications par l'intermédiaire des exposants et artisans de la région. En 2012, cette association compte 40 bénévoles et 14 adhérents.

**A Festa di u Ficu** se déroulera du 15 au 16 septembre 2012 avec 40 exposants. A ce titre, le Foyer rural de Péri **sollicite une subvention de 5 000 euros.**

**Le plan de financement pour l'édition 2012** présenté par le demandeur est le suivant :

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT (€)</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT (€)</b>
<b><i>Charges directes affectées à l'action</i></b>		<b><i>subventions</i></b>	
Prestations de services	2 400	<b>CTC</b>	<b>5 000</b>
Matières et fournitures	10 000	commune	1 960
Locations mobilières et immobilières	11 000	<b><i>Autres produits</i></b>	
Assurance	200	cotisations	150
Publicité / communication	5 000	Ventes de produits	25 740
Autres charges	4 500		
<b><i>Charges indirectes liées à l'action</i></b>	2 250	Autre	2 500
<b>Total charges</b>	<b>35 350</b>	<b>Total produits</b>	<b>35 350</b>

**Part de financement public : 19,7 %**

**Le compte-rendu financier de l'action 2011:**

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT (€)</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT (€)</b>
<b><i>Charges directes affectées à l'action</i></b>		<b><i>Subventions</i></b>	
Achats divers	14 524	CTC	/
Location	10 747	CG2A	3 000
Divers	600	Commune	1 700
Communication	2 792	<b><i>Autres produits</i></b>	
Assurances	161	Cotisations	150
Autres charges	2 684	Vente produits/ Prestations de services	20 708
		Autre	2 600
<b>Total charges</b>	<b>31 508</b>	<b>Total produits</b>	<b>28 158</b>

**Déficit de 3 350 €**



Le Foyer rural de Péri n'a pas perçu de subvention de la Collectivité Territoriale de Corse pour la manifestation 2011. Le compte rendu financier de l'action 2011 fait état d'un déficit de 3 350 €. A noter que le Conseil Général de Corse-du-Sud n'a pas été sollicité en 2012.

**Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 euros (14 %) pour l'organisation di A Festa di u Ficu 2012.**

**6) Cunitatu di Fiera di Rennu - Foire de Saint Roch 2012**

Association	Manifestation	Date opération	Prévisionnel 2012	Subvention sollicitée	Coût opération 2011	Subvention 2011
Cunitatu di Fiera di Rennu	Foire de St Roch	16 au 17 août 2012	16 329 €	4 000 €	15 828 €	4 000 €

**U Cunitatu di Fiera di Rennu** organise la foire de la Saint-Roch qui a pour objet la promotion de la culture et du patrimoine corses. En 2012, cette association compte 30 bénévoles.

**La Foire de la Saint-Roch** s'est déroulée du 16 au 17 août 2012. A ce titre, u Cunitatu di A Fiera di Rennu **sollicite une subvention de 4 000 euros.**

**Le plan de financement pour l'édition 2012 présenté par le demandeur est le suivant :**

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
<i>Charges directes affectées à l'action</i>		<i>subventions</i>	
Repas	3 500	<b>CTC</b>	<b>4 000</b>
Achats divers	1 434	commune	305
Locations mobilières et immobilières	6 400	Chambre de Commerce	1 500
Animation radio / publicité / communication	1 700	<i>Autres produits</i>	
Assurance	185	Recettes	10 524
Autre	3 110		
<b>Total charges</b>	<b>16 329</b>	<b>Total produits</b>	<b>16 329</b>

**Part de financement public : 26,3 %**

**Le compte-rendu financier de l'action 2011:**

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Subventions</b>	
Achats divers	6 262	CTC	4 000
Location	6 762	Commune	305
Divers		Chambre de Commerce	1 500
Communication	2 219	<b>Autres produits</b>	
Assurances	123	Recettes	6 791
Autres charges	462		
<b>Total charges</b>	<b>15 828</b>	<b>Total produits</b>	<b>12 596</b>

**Déficit de 3 232 €**

L'association prévoit une augmentation des recettes pour l'édition 2012 de la foire afin de réduire le déficit enregistré en 2011.

**Il vous est proposé d'attribuer le même montant qu'en 2011, soit une subvention de 4 000 euros (24,5 %) pour l'organisation de la foire de la Saint-Roch 2012.**

#### **7) Association Festivita Grandsud - Fiera di Portivechju 2012**

Association	Manifestation	Date opération	Prévisionnel 2012	Subvention sollicitée	Coût opération 2011	Subvention 2011
Association Festivita Gransud	Foire de Porto-Vecchio	14 au 16 septembre 2012	69 000 €	20 000 €	66 450 €	/

**L'Association Festivita Gransud** organise A Fiera di Portivechju qui a pour objet la mise en valeur des traditions et des savoir-faire. En 2012, cette association compte 16 adhérents et 16 bénévoles.

**La Foire de Porto-Vecchio** se déroulera du 14 au 16 septembre 2012 et comptera 50 exposants. A ce titre, l'association Festivita Grandsud **sollicite une subvention de 20 000 euros**. Il convient de rappeler à ce propos, que le règlement des aides voté par l'Assemblée de Corse en date du 5 juillet 2012, fixe le plafond de l'aide à 15 000 euros.

**Le plan de financement pour l'édition 2012 présenté par le demandeur est le suivant :**

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>subventions</b>	
Achats d'études et de prestations de services	65 000	<b>CTC</b>	<b>20 000</b>
Autres fournitures	4 000	Communes	20 000
		<b>Autres produits</b>	
		Prestations de services	28 840
		cotisations	160
<b>Total charges</b>	<b>69 000</b>	<b>Total produits</b>	<b>69 000</b>

**Part de financement public : 58 %**

**Le compte-rendu financier de l'action 2011:**

CHARGES	MONTANT (€)	PRODUITS	MONTANT (€)
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Subventions</b>	
Achats d'études et de prestations de services	62 588	<b>CTC</b>	/
Autres fournitures	3 862	Commune	10 000
		<b>Autres produits</b>	
		Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	49 620
		cotisations	160
<b>Total charges</b>	<b>66 450</b>	<b>Total produits</b>	<b>59 780</b>

**Déficit de 6 670 €**

L'association Festivita Grandsud n'a pas perçu de subvention de la Collectivité Territoriale de Corse pour la manifestation 2011 (15 000 euros en 2010). Le compte rendu financier de l'action 2011 fait état d'un déficit de 6 670 €.

**Compte tenu du caractère généraliste et urbain de la foire, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 euros (11,6 %) pour l'organisation di « A Fiera di Portivechju 2012 ».**

**Je vous propose de bien vouloir en délibérer.**

<b>PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION</b>
--

**FONDS A REPARTIR : Développement Territorial**

Exercice : 2012

Programme : 3311 F. Développement Territorial (Faires rurales et artisanales).

Chapitre : 935

Fonction : 53

Montant disponible : 90 000,00 €

Montant à affecter 41 000,00 €

Disponible à nouveau 49 000,00 €

<b>Associations</b>	<b>Opérations</b>	<b>Subventions proposées</b>
<b>Associu di a Fiera di a Bocca di u Pratu</b>	A Fiera di a Bocca di u Pratu	<b>6 000 euros</b>
<b>Syndicat d'Initiative de Filitosa</b>	Fiera di u Turismu Campagnolu Filitosa	<b>4 000 euros</b>
<b>Association A Leva</b>	Fête du bois et de la forêt	<b>2 000 euros</b>
<b>Foyer Rural de Bocognano</b>	Fiera di a Castagna 2012	<b>12 000 euros</b>
<b>Foyer Rural de Péri</b>	Festa di u Ficu	<b>5 000 euros</b>
<b>Cumitatu di Fiera di Rennu</b>	Foire de St Roch	<b>4 000 euros</b>
<b>Association Festivita Gransud</b>	Foire de Porto-Vecchio	<b>8 000 euros</b>

**ANNEXE 1 : Règlement des aides voté en Assemblée de Corse du 5 juillet 2012**  
**(délibération n° 12/111 AC)**

**GUIDE DES AIDES AUX ASSOCIATIONS**

***Direction du développement local - Service des relations associatives***

La Collectivité Territoriale de Corse intervient fortement dans le soutien à l'action des associations, dans des divers domaines de compétences tels que la culture, le patrimoine, les sports, la langue corse, l'environnement ; directement ou par le biais de ses agences et offices.

A ce titre, la Collectivité Territoriale de Corse entend soutenir l'effort mené par des associations dont l'action présente un intérêt pour le développement local, par l'intermédiaire de deux programmes budgétaires.

Le premier dénommé « Vie associative » permet d'intervenir de manière coordonnée en faveur d'actions et pour lesquelles les services référents n'étaient pas aisément identifiables. Ce programme est destiné à rendre l'action de la Collectivité Territoriale de Corse dans ce domaine plus lisible et efficace.

Le second programme appelé « Développement Territorial », permet d'intervenir en soutien d'opérations intéressant le monde rural associatif. Les aides seront attribuées pour l'organisation des foires rurales et artisanales ; Celles-ci sont mobilisées au titre des crédits du FNADT Montagne (crédits gérés initialement par l'Etat). Le règlement des aides prévoit que ce fonds doit faire l'objet d'une individualisation par l'Assemblée de Corse.

**SOUTIEN AUX FOIRES RURALES**

Depuis plusieurs années, la Collectivité Territoriale dans le cadre de sa politique de reconquête de l'intérieur, participe au financement des foires rurales et artisanales.

La multiplication de ces manifestations et la création chaque année de nouvelles foires témoigne d'une volonté réelle des acteurs locaux d'animer l'espace rural et de promouvoir des productions et des savoir-faire. Si ces initiatives doivent continuer à être soutenues, il convient cependant d'établir des règles d'éligibilité, et de financements destinés à garantir l'efficacité et l'équité de nos interventions financières.

▪ **Nature de l'aide**

- Subvention de fonctionnement pour l'organisation d'actions spécifiques (manifestation) ;

Les dépenses éligibles sont celles engagées exclusivement pour la foire, et non pour le fonctionnement général de l'association.

▪ **Taux maximum d'intervention :**

- 40 % maximum du coût prévisionnel TTC de l'opération ;
- Plafond de l'aide : **15 000 euros**.

Dans le cas où un maître d'ouvrage organise plusieurs manifestations dans l'année, les **aides cumulées ne peuvent être supérieures à 30 000 €.**

▪ **Eligibilité :**

Seules les foires à caractère rural et artisanal, ayant pour objet la valorisation et la promotion des productions locales et participant à l'animation du milieu rural sont éligibles au concours financier de la Collectivité Territoriale prévu à cet effet.

Les foires à thèmes (châtaigne, marrons, miel, amande, huile, vins, fromages, charcuterie, artisanat de production, artisanat d'art, etc, ...) sont considérées comme prioritaires.

**Ne sont pas éligibles :** les manifestations ayant un caractère essentiellement sportif et culturel, les braderies, les brocantes, les fêtes patronales, les concours de chasse et de pêche, les concours de chiens de chasse, les concours équestres, et les manifestations ayant manifestement un but lucratif.

**1) MODALITES PRATIQUES**

▪ **Pièces constitutives du dossier**

- Une lettre d'intention adressée au Président du Conseil exécutif de Corse précisant l'objet de la demande et le montant sollicité ;
- Les statuts de l'association en vigueur datés et signés qui doivent prévoir en ressources, l'octroi de subventions ;
- Le n° SIRET ;
- La photocopie de la parution de sa déclaration au Journal Officiel de la République ;
- Un exemplaire du récépissé de déclaration en préfecture ;
- La composition du bureau de l'association de l'année de la demande ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal ;
- L'attestation sur l'honneur (figurant dans le formulaire-type) ;
- Le programme d'activités pour l'année de la demande ainsi que le rapport d'activités de l'exercice écoulée signés par le Président de l'association et approuvés par l'organe statutaire compétent (Assemblée Générale, Conseil d'administration) ;
- Le budget prévisionnel de l'association ;
- Le compte de résultat de l'exercice écoulé, certifié par le président de l'association ;
- Le bilan comptable de l'exercice écoulé (pour les associations disposant d'un comptable) ;
- La délibération de l'organe statutaire compétent approuvant le budget prévisionnel, ainsi que les comptes de l'exercice écoulé ;
- Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale de l'association ;
- Le dernier relevé de compte bancaire de l'année écoulée ;
- Le rapport du Commissaire aux Comptes pour les associations ( en application de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 et du décret n° 93-568 du 27 mars 1993) qui perçoivent des subventions publiques supérieures à 153 000 euros (montant cumulé de toutes les subventions).
- Pour les sections locales rattachées à une association nationale : l'agrément du Président national au Président de section attestant que le fonctionnement de la

section est conforme à l'objet du siège national, que la section locale est autorisée à solliciter directement des subventions auprès des collectivités publiques et à les percevoir.

➤ **Pour un projet spécifique et manifestation :**

- Le descriptif de l'opération (programme, nombre de participants, plaquette de présentation) ;
- Les devis estimatifs HT et TTC de l'opération à subventionner, établis par le(s) fournisseur(s) correspondant au montant total des dépenses prévues dans le budget prévisionnel ;
- Le rapport d'activités détaillé de la manifestation précédente signé par le Président et accompagné de coupures de presse, photos, etc. approuvé par l'organe statutaire compétent ;
- Le Budget prévisionnel de l'action ou de la manifestation ;
- La délibération de l'organe statutaire compétent de l'association approuvant l'action (projet spécifique ou manifestation) ainsi que son budget prévisionnel.

▪ **Procédure d'attribution de l'aide :**

▪

L'octroi et le montant de la subvention s'apprécient sur présentation du dossier de demande de subvention.

La demande de subvention doit être déposée préalablement à tout commencement d'exécution.

Elle doit être adressée à :

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse  
Hôtel de la Collectivité Territoriale de Corse  
22, cours Grandval  
BP 215  
20187 AJACCIO Cedex 01

- dépôt du dossier auprès de la Direction du développement local - Service des relations associatives avant le **1er mars de l'année N** (la demande doit être antérieure à la réalisation de l'opération pour laquelle l'aide est sollicitée) ;
- envoi à l'association d'un courrier de réception de la demande ;
- date limite de constitution définitive des dossiers avant le **30 juin de l'année N** ;
- instruction du dossier par le service des relations associatives ;
- lorsque le dossier est complet, examen et décision d'attribution par le Conseil exécutif de Corse ;
- passage devant l'Assemblée de Corse (uniquement dans le cadre du soutien aux foires rurales) ;
- notification à l'association de l'aide octroyée ;
- arrêté (ou convention) attributif de subvention ;

▪ **Procédure de liquidation de l'aide :**

➤ **Pour les subventions de fonctionnement général de l'association :**

- 1<sup>er</sup> acompte de 50 % à la notification de l'arrêté attributif de subvention (ou convention si montant de l'aide supérieur à 23 000 €) ;
- 2<sup>ème</sup> acompte et solde sur présentation avant la fin de l'exercice :
  - D'un rapport d'activité intermédiaire, signé par le Président et le Trésorier de l'association, rendant compte de l'activité intervenue au cours des trois premiers trimestres de l'année pour laquelle la subvention a été attribuée ;
  - D'un compte de résultat provisoire sur la base des trois premiers trimestres de l'année, signé par le Président et le Trésorier de l'association ;

➤ **Pour les subventions de fonctionnement concernant un projet spécifique ou une manifestation :**

- 1<sup>er</sup> acompte de 50 % à la notification de l'arrêté attributif de subvention (ou convention si montant de l'aide supérieur à 23 000 €) ;
- 2<sup>ème</sup> acompte et solde au prorata des dépenses effectivement réalisées sur présentation :
  - **Au plus tard trois mois** après sa réalisation, d'un rapport d'activités détaillé (accompagné de coupures de presse, photos, etc.), signé par le Président et le Trésorier de l'association ;
  - D'un compte-rendu financier définitif de l'opération subventionnée signé par le Président et le Trésorier de l'association, accompagné d'un état récapitulatif des dépenses et des pièces justificatives correspondantes.

Les justificatifs doivent être originaux ou certifiés conformes à ceux-ci, visés par l'entreprise maître d'œuvre, le Président et le Trésorier de l'association et doivent porter mention des modalités de paiement effectuées par l'association (chèques, carte de crédit, espèce).



**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 12/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT REPARTITION DES CREDITS « DEVELOPPEMENT TERRITORIAL »  
AIDE AUX FOIRES RURALES ET ARTISANALES (2<sup>ème</sup> RAPPORT 2012)**

**SEANCE DU**

L'an deux mille douze, et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie,
- VU** la délibération n° 11/323 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2011 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2012,
- VU** la délibération n° 12/111 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2012 portant adoption du règlement des aides « vie associative » de la Collectivité Territoriale de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

**DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

(REF : SGCE/ NB/ RAPPORT N° )

ORIGINE : BP2012

PROGRAMME : 33 11 F

**MONTANT DISPONIBLE : 90 000,00 Euros**

**MONTANT AFFECTE : 41 000,00 Euros**

*Associu di a Fiera di a Bocca di u Pratu - A Fiera di a Bocca di u Pratu*  
**6 000 euros,**

*Sydicat d'Initiative de Filitosa - Fiera di u Turismu Campagnolu Filitosa*  
**4 000 euros,**

*Association A Leva - Fête du bois et de la forêt*  
**2 000 euros,**

<i>Foyer Rural de Bocognano - Fiera di a Castagna 2012</i>	<b>12 000 euros,</b>
<i>Foyer Rural de Péri - Festa di u Ficu</i>	<b>5 000 euros,</b>
<i>Cumitatu di Fiera di Rennu - Foire de Saint Roch 2012</i>	<b>4 000 euros,</b>
<i>Association Festivita Grandsud - Fiera di Portivechju 2012</i>	<b>8 000 euros,</b>
<b>DISPONIBLE A NOUVEAU .....</b>	<b>49 000,00 Euros</b>

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI